

**13H13**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 168 route de Saint-Joseph**  
**44300 NANTES**  
**937 705 416 RCS NANTES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 15 décembre,  
A 15 heures,

- **La Société L2C TECHNOLOGIES**, Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros, ayant son siège social 2 avenue Recteur Pironneau, 44300 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 316 423 RCS NANTES, représentée par Milad NOURI, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société 13H13,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

La société L2C TECHNOLOGIES, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 168 route de Saint-Joseph – 44300 NANTES au 2, avenue Recteur Pironneau – 44300 NANTES à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 – Siège social**

"Le siège social est fixé : 2, avenue Recteur Pironneau – 44300 NANTES".

(...) Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\*\*\*  
\*

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique  
**La société L2C TECHNOLOGIES**  
Représentée par Milad NOURI

